

HONORAIRES FIDAL - SUN HEDIOS / HEDIOS 2010 - DEFENSE CIVILE ET / OU PENALE

Nombre de clients	Montant souscription au produit HEDIOS 2010	Honoraires assistance pénale			Honoraires assistance civile			
		Honoraires Fixes	Honoraires Variables	Provision sur Honoraires à verser à la signature de la lettre de mission	Honoraires Fixes	Honoraires Variables	Provision sur honoraires à verser à la signature de la lettre de mission	Provision sur honoraires à verser à la signature de la lettre de mission
moins de 50 clients inclus	- 10 K€ inclus	400 € HT / 480 € TTC	0	270 € TTC	800 € HT / 960 € TTC	0%	480 € TTC	100 € TTC
	10 à 30 K€ inclus	550 € HT / 660 € TTC	7%	390 € TTC	1000 € HT / 1200 € TTC	7%	600 € TTC	100 € TTC
	+ 30 K€	700 € HT / 840 € TTC	7%	450 € TTC	1500 € HT / 1800 € TTC	7%	900 € TTC	100 € TTC
plus de 50 clients	- 10 K€ inclus	350 € HT / 420 € TTC	0	270 € TTC	700 € HT / 840 € TTC	0%	480 € TTC	100 € TTC
	10 à 30 K€ inclus	500 € HT / 600 € TTC	7%	390 € TTC	900 € HT / 1080 € TTC	7%	600 € TTC	100 € TTC
	+ 30 K€	650 € HT / 780 € TTC	7%	450 € TTC	1400 € HT / 1680 € TTC	7%	900 € TTC	100 € TTC
		TVA 20%		TVA 20%	TVA 20%		TVA 20%	

Ces tarifs s'entendent hors frais de déplacement et frais de procédure (frais de greffe, frais d'huissier, etc.)

En cas de souscription au produit SUN HEDIOS / HEDIOS 2010 sur plusieurs années, nos honoraires sont calculés sur la base du montant de votre investissement le plus important et non pas en additionnant vos investissements.

Toute lettre de mission civile est à retourner paraphée sur chaque page, signée en dernière page avec la mention "bon pour acceptation" accompagnée de deux chèques libellés à l'ordre de FIDAL:

- Un premier chèque de provision correspondant à la moitié des honoraires ;
- Un second chèque de 100 € correspondant à la provision à valoir sur les frais de procédure.

Toute lettre de mission pénale est à retourner paraphée sur chaque page, signée en dernière page avec la mention "bon pour acceptation" accompagnée d'un chèque du montant de la provision réclamée.

Les personnes choisissant de mandater le cabinet FIDAL pour le civil et le pénal doivent donc adresser trois chèques, deux correspondant aux provisions sur honoraires et un autre correspondant à la provision à valoir sur les frais de procédure.

Ces documents doivent être retournés à l'adresse
suivante: *Cabinet FIDAL, Département Règlement des
Contentieux
18, rue Félix Mangini– CS 99172
69263 LYON Cédex 09*